



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL

Date	Modifications

Règlement Graphique

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°

5.1

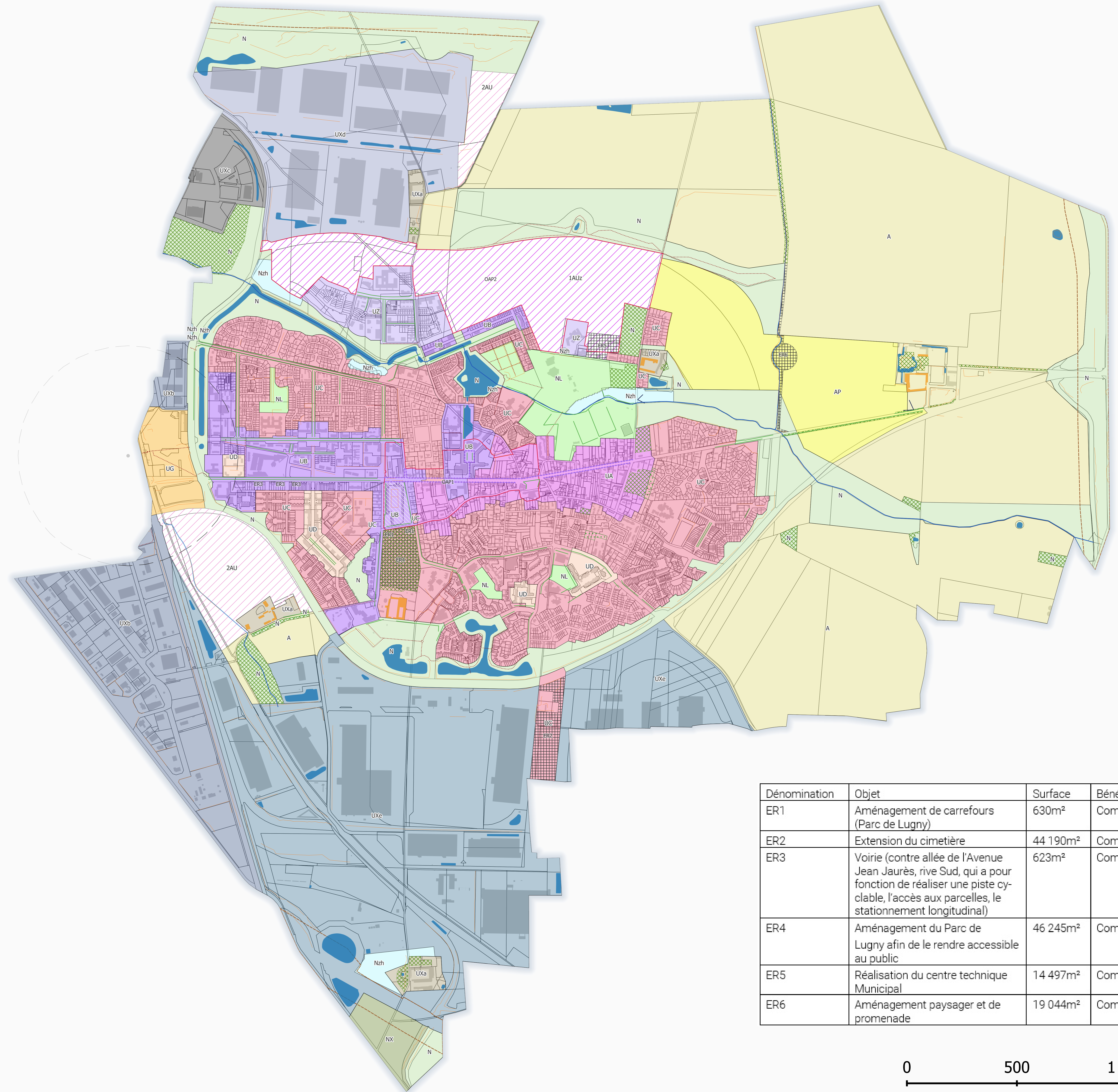
Orientation



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

- ### Légende
- Commune
 - Parcelles
 - Bâti
- ### Prescriptions linéaires
- Cône de vue identifiés à préserver
 - Linéaire de commerces et de services à protéger
 - Cheminements doux existants ou à créer
 - Ru des Hauldres à préserver
 - Cours d'eau à préserver
 - Alignements d'arbres
 - Autres haies et plantations protégées hors identification
- ### Prescriptions surfaciques
- Construction susceptible de changer de destination
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé à préserver
 - Terrain cultivé à protéger
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programation (OAP)
 - Périmètre de renouvellement urbain
 - Plans et cours d'eau
 - Zone Non Aedificandi
 - Périmètre de 500 m autour des dessertes de transports collectifs (RER D, Tzen1)
- ### Zonage
- 1AUz : zone à urbaniser liée à la ZAC de Chanteloup
 - 2AU : Zone à urbaniser de Chaintreaux
 - A : Zone agricole
 - AP : zone agricole protégée
 - N : zone naturelle
 - NL : zone naturelle de loisirs
 - NX : zone naturelle d'aire de grand passage des gens du voyage
 - Nzh : zone naturelle humide
 - UA : zone urbaine du centre-ville
 - UB : zone urbaine d'habitat intermédiaire
 - UC : zone urbaine d'habitat pavillonnaire
 - UD : zone urbaine d'habitat collectif
 - UG : zone urbaine de la gare
 - UXa : zone urbaine d'activités des anciennes fermes (concernée par un plan masse)
 - UXb : zone urbaine d'activité de taille modérée
 - UXc : zone urbaine d'activité liée à l'éco-pôle
 - UXd : zone urbaine d'activités de logistique
 - UXe : zone urbaine liée aux grands entrepôts logistiques
 - UZ : zone urbaine liée à la ZAC de Chanteloup



Dénomination	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER1	Aménagement de carrefours (Parc de Lugny)	630m ²	Commune
ER2	Extension du cimetière	44 190m ²	Commune
ER3	Voirie (contre allée de l'Avenue Jean Jaurès, rive Sud, qui a pour fonction de réaliser une piste cyclable, l'accès aux parcelles, le stationnement longitudinal)	623m ²	Commune
ER4	Aménagement du Parc de Lugny afin de le rendre accessible au public	46 245m ²	Commune
ER5	Réalisation du centre technique Municipal	14 497m ²	Commune
ER6	Aménagement paysager et de promenade	19 044m ²	Commune

